

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

MEMORANDUM

À: D.A. Farnsworth,

DATE: Le 4 octobre 1965

DE: F. Cloutier,

SUJET: Pollution de la rivière Bécancour.

Pour faire suite à votre lettre du 16 juin 1965, au sujet d'une plainte faite par la Régie des Eaux du Québec, en date du 12 avril 1965, à savoir que "des déchets des ateliers de défibrage se déposent surtout dans le lac à Truite, lequel est partiellement enlisé" des visites ont été faites tout le long du parcours de la rivière Bécancour de Thetford Mines au lac à la Truite, une distance d'environ 15 milles, particulièrement aux alentours des haldes des mines, afin de connaître les endroits d'érosion, si la quantité est considérable et quels travaux recommander, vu que la plainte ne donne aucune précision. De plus, l'enquête fut poursuivie jusqu'au lac à la Truite, afin de faire suite à la lettre reçue de l'Association de Chasse et Pêche de Plessisville, dont copie est incluse.

Les haldes mentionnées dans la plainte sont celles "de la mine Bell Asbestos Mines, Limited, et des mines Vimy, King-Beaver et British Canadian".

1-Mine Bell Asbestos.

L'endroit fut visité en compagnie de mons. C.G. Motherwell, ingénieur de la compagnie. La section de halde près de la rivière, est très courte et ne porte aucune marque d'érosion profonde, vue qu'elle est placée sur le côté opposé à celui qui reçoit la force du courant.

2-Mine Normandie (Vimy).

Il n'y a aucun danger de contamination de la rivière Bécancour par les déchets de cette mine. Un chemin d'une hauteur de pas moins de quatre pieds contourne toutes les haldes et est situé entre elles et la Bécancour. Il y a un fossé entre la halde et ce chemin, qui ramenait l'eau du barrage de la Lake Asbestos, situé en arrière des haldes de la Normandie, jusqu'au lac Noir pendant la période d'enlèvement des résidus. Il n'y a aucun contact entre cette canalisation artificielle et la rivière Bécancour susceptible de contamination.

3-Mine Lake Asbestos of Que, Ltd.

Les boues ou déchets de la Lake Asbestos n'ont aucun contact avec la rivière Bécancour. Il n'y a aucun danger de contamination.

4-Mine British Canadian.

Entre le rivage de la rivière Bécancour et la halde, il y a

R E Ç U

NOV 5 1965

MINISTÈRE DES
RICHESSES NATURELLES
QUÉBEC, P. Q.

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

MEMORANDUM

À:

DATE:

DE:

SUJET:

- 2 -

un espace boisé assez large pour prévenir une contamination appréciable. Il n'y a aucun méandre fait par la rivière dans cette halde. Quelques ruisseaux venant des haldes ont laissé des marques d'érosion assez prononcées. Mais aucune trainée de sable laissée au bas des haldes n'atteint la rivière. Il n'y a aucune indication montrant une contamination appréciable le long de la rivière à cet endroit.

5-Mine King-Beaver.

X a) Section Beaver - Cette section est dans la paroisse St-Maurice. Le projet d'extension prévoit un déplacement de la rivière Bécancour. Il n'y a aucun méandre d'érosion fait par la rivière ou les ruisseaux de drainage.

X b) Section King - Une section de cette halde reçoit les eaux de drainage de la rue Boul. Caouette dont la pente est assez forte à cet endroit. Il y a des signes d'érosion assez prononcées. Le sable va directement dans la rivière Bécancour. Cette rue a été construite sur une ancienne halde. Le remblai a subi l'érosion. Il est possible que les travaux remédiateurs relèvent de la Cité de Thetford Mines. L'érosion a lieu sur les deux côtés de la rue.

Il y a quelques petits méandres fait par la rivière dans cette halde.

Ce sujet a été mentionné à la compagnie en juin dernier, au début de l'enquête. Il sera discuté de nouveau au début d'octobre avec les personnes en charge de l'entretien des propriétés de la compagnie.

- - - - -

CONCLUSION.

Il ne faut pas oublier qu'une partie des villes de Thetford Mines et de Black Lake est construite sur les anciennes haldes. Le remplissage exigé par la construction des rues, des égouts, des habitations, etc, est fait avec des déchets d'atelier. Il n'est pas étonnant de trouver des déchets de mine mélangé au sable de rivière. Que la quantité soit assez considérable pour causer de l'enlissement appréciable dans la rivière Bécancour, est discutable. Je n'ai vu en aucun

MAY 5 1965

MINISTÈRE DES
RICHESSES NATURELLES

... 3

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

MEMORANDUM

À:

DATE:

RICHESSES NATURELLES
DIVISION DU COURANT
REÇU LE:

DE:

SUJET:

'65 Oct 8 AM 10

- 3 -

endroit une accumulation de sable de mine dans le lit de la rivière.

Il est impossible que les déchets des ateliers atteignent le lac à la Truite. Il y a un barrage qui fut construit vers 1954 dans la rivière Bécancour à trois quart de mille en amont du lac à la Truite par la compagnie Lake Asbestos, avant l'enlèvement des résidus du Lac Noir. Ce travail fut exécuté dans le but de prévenir tout enlèvement dans le lac à la Truite dans le cas d'un bris dans les barrages qui retiennent les résidus.

Le lac artificiel formé par le barrage a une longueur de $1\frac{3}{4}$ mille jusqu'à l'endroit de la décharge de la Bécancour et sa largeur est de $\frac{1}{2}$ mille, offrant ainsi un bassin de sédimentation considérable. Ce barrage fut construit précisément dans le but de prévenir que l'apport de boue ou déchets venant des mines ou des villes, atteignent le lac à la Truite. Les plans de cet ouvrage ont été soumis en détails aux services des Ministères intéressés, avant sa réalisation.

Toutefois, le sujet sera discuté sous peu avec la compagnie Asbestos Corporation dans le but de prévenir le plus possible l'apport de déchets dans la Bécancour.

Il me serait très utile avant d'entreprendre des démarches auprès des compagnies de connaître avec le plus de précision possible les exigences de la Régie des Eaux Courantes concernant l'endroit des travaux désirés.

Il me fera plaisir d'apporter mon entière coopération à la réalisation des travaux nécessaires, qui pourront m'être indiqués.

Fernand Cloutier

Fernand Cloutier, Ing.,
Inspecteur des Mines.

FC/eb

c.c. Min. des Rich. Nat.

